

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL EN VUE DE LA GESTION
DES ACTIVITÉS DU CENTRE CULTUREL LA BARBACANE**

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° DEC 2023 - 18

DOMAINE : Contrat de cession

OBJET : Contrat de cession pour les répétitions et le concert « Apprentis Labo Pianomachine » entre l'Association Auris et le Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des activités du Centre Culturel la Barbacane

Le Président du Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des Activités du Centre Culturel la Barbacane,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 17 juillet 2020 portant délégation du Comité Syndical au Président, et notamment l'alinéa n° 10,

Vu la proposition faite par **l'association AURIS** – 95 grande rue de la Croix Rousse, 69004 Lyon - représentée par Gwanna Zierl en qualité de Présidente, qui s'est assurée le concours des artistes nécessaires au spectacle " Apprentis labo Pianomachine",

DÉCIDE

Article premier

DE PASSER un contrat de cession avec **l'association AURIS**, représentée par Gwanna Zierl, en qualité de présidente, qui s'engage à effectuer, suivant les conditions définies dans le contrat de cession,

UNE PÉRIODE DE RÉPÉTITIONS

le vendredi 3 mars de 14h à 17h30

et à donner une représentation, en première partie de concert partagé avec les musiciens de « Labo Pianomachine » et un groupe d'enfants, de :

APPRENTIS LABO PIANOMACHINE

Le vendredi 3 mars 2023 à 20h00 (durée 10-15 minutes)

à l'Auditorium de musique de Beynes

Article 2

DIT que le Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des Activités du Centre Culturel la Barbacane s'engage à verser à **l'association AURIS**, en contrepartie du spectacle susnommé, la somme de 700 € HT soit **738,50 € TTC (sept cent trente-huit euros et cinquante cts TTC)**. TVA au taux en vigueur de 5,5%

Article 3

Madame La directrice de la Barbacane et Monsieur le comptable public sont chargés de l'application de la présente décision dont ampliation leur sera transmise.

*Acte rendu exécutoire par :
Télétransmission en Préfecture et publication sur le site
le 8 mars 2023*

Beynes, le 6 mars 2023

Le Président
Yves REVEL

